

Association ANIM'ACTION **Protocoles - MAJ 10/06/2020**

A / Conditions Générales

B / Accueil Périscolaire

C / Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Mercredi)

Les 2 écoles de Port-Saint-Père ont réouvert le jeudi 14/05, avec leurs organisations propres et des effectifs réduits. L'**Accueil Périscolaire** d'Anim'action a réouvert également le jeudi 14/05 au matin, avec des effectifs réduits pour respecter les recommandations sanitaires et selon une organisation adaptée. Le 10/06, l'**ALSH Mercredi** de Port-Saint-Père reprend son fonctionnement également de façon adaptée.

Ces reprises respectent les consignes officielles (Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative), et sont conditionnées au maintien de notre territoire en « vert » sur la carte nationale de déconfinement. Ce protocole est valable pour la période du 02/06 au 03/07 et sera réévalué le cas échéant.

A / CONDITIONS GENERALES

Les inscriptions sont obligatoires. Pour la période du 02/06 au 03/07, elles sont à effectuer uniquement par mail à l'adresse accueil@animaction.asso.fr dans un délai de prévenance raisonnable pour que l'équipe puisse s'organiser en fonction des effectifs. Aucun accueil physique n'est assuré pendant cette période, sauf sur rendez-vous. En cas d'effectif maximum atteint, nous pouvons refuser les demandes supplémentaires.

La tarification reste inchangée.

Les conditions d'accueil sont particulières. Nous nous engageons à respecter les normes sanitaires imposées. Cependant, et parce que ce sont des enfants, que l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs sont sources de brassage même réduits au minimum... nous ne pouvons garantir le risque zéro, comme tout accueil collectif. Mener les missions pédagogiques et éducatives telles que nous les concevons habituellement est compliqué dans le cadre de ce protocole. Toutefois, nous vous assurons d'allier bienveillance et vigilance au bien-être affectif des enfants, ce qui est important au cours de cette période instable.

Règles sanitaires :

- Le nettoyage approfondi et réglementaire est assuré une fois/jour + au fur et à mesure de la journée selon l'utilisation des matériels et du mobilier
- Les objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, objets ...) sont quotidiennement désinfectés avec un produit virucide
- Lors d'échanges de livres, jouets, crayons... le lavage des mains et la désinfection du matériel sont effectués avant et après l'activité de façon à limiter les risques de contamination. Une organisation par malles thématiques tournantes permet aussi de mettre en « quarantaine » certains matériels avant de les réintroduire à disposition des enfants
- Le lavage des mains est systématisé avec répartition par points d'eau (savon pour tous et/ou solution hydroalcoolique pour les personnels + essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non-manuelle)

- Les fenêtres extérieures sont ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air dans les locaux occupés pendant la journée (+ avant et après). Tant que faire se peut, et selon les conditions météorologiques, toutes les portes, portillons... sont laissés ouverts ou bloqués en position ouverte, sans contrevenir, cependant, aux exigences de sécurité en matière de sécurité incendie.
- Personnel encadrant : port du masque en présence des publics (obligatoire en présence des publics mineurs, conseillé en présence des autres publics)
- L'accueil est équipé de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes.

Les parents s'engagent, au préalable à l'accueil du matin, à prendre la température de leur(s) enfant(s). Celle-ci doit être inférieure à 37.8°C. Si la température n'est pas dans la norme ou en cas de déclaration de symptômes, les parents s'engagent à le/les garder chez eux. Dans l'enceinte de l'équipement, les parents s'engagent à respecter et faire respecter toutes les règles préventives usuelles (gestes barrières, distanciation...). En procédant à l'inscription de leur(s) enfant(s), les parents adhérents de l'association, attestent comprendre le fonctionnement mis en place et s'engagent à accepter ces conditions d'accueil dans leur ensemble.

B / ACCUEIL PERISCOLAIRE

Nous accueillons :

- 36 enfants maximum en 3 groupes/tranche d'âge selon les effectifs,
- les enfants des 2 écoles en 2 espaces distincts ou rassemblés en fonction des effectifs,
- les enfants en classes maternelles et primaires,
- prioritairement les enfants des personnels prioritaires selon la liste officielle.

L'accès des familles s'opère par le même chemin que d'habitude. Sur le terre-plein (derrière la salle de la Colombe), un membre de l'équipe d'animation est en poste d'aiguillage le matin et le soir pour accueillir parents et/ou enfants et indiquer la marche à suivre (accompagnement de l'enfant possible pour les maternels...). Dans tous les cas, les parents n'entrent pas dans les salles d'activités. La sortie du site s'opère par le grand portail vert, et en passant devant l'entrée de la salle de la Colombe, facilitant les règles de distanciation. Des indications sont également installées pour fluidifier les circulations. En cas d'effectif très faible, nous simplifions cette organisation, tout en respectant les règles sanitaires.

Les horaires d'accueil sont inchangés : à partir de 7h15 le matin, et jusqu'à 18h30 le soir. Selon les horaires différenciés entre les écoles (et au sein-même des écoles selon les niveaux), il est possible que les durées d'accueil périscolaire varient, selon les heures réelles de transmission des enfants avec le personnel des écoles le matin et le soir. En conséquence, nous demandons un dépôt des enfants jusqu'à 8h30, et un retrait des enfants le soir à partir de 16h30 seulement.

Focus sur le fonctionnement :

- Pas de petit déjeuner de proposé le matin (devra être pris avant)
- Goûter proposé par Anim'action avec organisation adaptée
- Rappels, transmission et respect des règles préventives (gestes barrières, distanciation...)
- Protocole prévu en cas de symptômes chez un enfant ou un membre de l'équipe
- Aménagements des espaces et matériels pour respecter les consignes sanitaires et également permettre un accueil satisfaisant pour les enfants
- Activités extérieures tant que faire se peut, dans le respect des consignes officielles

C / ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (MERCREDI)

Nous accueillons :

- 36 enfants maximum en 3 groupes/tranche d'âge selon les effectifs,
- les enfants en classes maternelles et primaires,
- prioritairement les enfants des personnels prioritaires selon la liste officielle.

L'accès des familles s'opère par le même chemin que d'habitude. Au niveau du hall d'accueil du Pôle Enfance, un membre de l'équipe d'animation est en poste d'aiguillage le matin et le soir pour accueillir parents et/ou enfants et indiquer la marche à suivre (accompagnement de l'enfant possible pour les maternels...). Dans tous les cas, les parents n'entrent pas dans les salles d'activités. La sortie du site s'opère par le grand portail vert, et en passant devant l'entrée de la salle de la Colombe, facilitant les règles de distanciation. Des indications sont également installées pour fluidifier les circulations. En cas d'effectif très faible, nous simplifions cette organisation, tout en respectant les règles sanitaires.

Les horaires d'accueil sont inchangés : amplitude de 7h15 le matin, jusqu'à 18h30 le soir. Possibilité également d'une inscription à la demi-journée (matin ou après-midi), avec ou sans repas.

Focus sur le fonctionnement :

- Pas de petit déjeuner proposé le matin (devra être pris avant),
- Repas proposé par Anim'action : repas froid confectionné par notre prestataire de restauration. Les repas sont pris dans les espaces d'animation ou en extérieur,
- Goûter proposé par Anim'action avec organisation adaptée,
- Rappels, transmission et respect des règles préventives (gestes barrières, distanciation...),
- Protocole prévu en cas de symptômes chez un enfant ou un membre de l'équipe,
- Aménagements des espaces et matériels pour respecter les consignes sanitaires et également permettre un accueil satisfaisant pour les enfants,
- Activités extérieures tant que faire se peut, dans le respect des consignes officielles,
- La sieste est proposée aux maternels en ayant besoin, dans l'espace habituellement réservé à cet usage.

**L'équipe et le CA
Association ANIM'ACTION
10/06/2020**